

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE JAILLANS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mil VINGT TROIS le 24 AVRIL à 19 h, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. FOURNAT JEAN-NOËL, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 14

Quorum à atteindre : 8

Présents : 11 Votants : 14

Date de la convocation : 14/04/2023

Présents : FOURNAT Jean-Noël, VALLA Christophe, DE ROSSI Virginie, DILLENSEGER Sylvain, VINCENT Annick, DUMARCHE Olivier, MUNIER Daniel, BOUVERON Grégory, BELLE Christine, BONNET Alain, ROYER Fabrice

Secrétaire de séance : Mme DE ROSSI Virginie

ABSENTS EXCUSES :

Mme Brigitte PRUVOST donne pouvoir à M. Jean-Noël FOURNAT

Mme Lorane SERRET donne pouvoir à Mme Virginie DE ROSSI

Mme Marjorie HAFSOUNI donne pouvoir à M. Olivier DUMARCHE

2023-28 TARIFS 2023 DE LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs de location de l'ERA et du PATRONAGE et propose au Conseil Municipal de revoir certaines modalités de location.

Oui l'exposé de monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE qu'à compter du **1^{er} mai 2023** les tarifs de l'ERA et du Patronage seront les suivants :

ERA			
Période hiver : 01/10 au 31/03			Tarifs 2023
Période été : 01/04 au 30/09			
Personne habitant la commune	Week-end	Eté	400 €
		Hiver	500 €
Personne extérieure à la commune	Week-end	Eté	650 €
		Hiver	800 €
FETE DES LABOUREURS		/	200 €
Associations locales	Tarif journée en semaine ou Week-end	Eté	100 €
		Hiver	150 €
ASSOCIATION INTERCOMMUNALES (Familles rurales/FNACA/Harmonie d'Hostun, Amicale des donneurs de sang)	Tarif journée en semaine ou Week-end	Eté	150 €
		Hiver	200 €
Associations extérieures au canton	Tarif journée en semaine ou Week end	Eté	650 €
		Hiver	800 €

Entreprises (réunions, séminaires)	Journée (semaine)	Eté	600 €
		Hiver	700 €
Pénalité « nuisances sonores »			20% de la caution
CAUTION			2 000 €
ARRHES		50% du montant de la location	

PATRONAGE			
Période hiver : 01/10 au 31/03		Tarifs 2023	
Période été : 01/04 au 30/09			
Personne habitant la commune	Tarif week-end	Eté	200 €
		Hiver	250 €
	Tarif journée en semaine	Eté/Hiver	100 €
Personne extérieure à la commune	Tarif journée en semaine	Eté	200 €
		Hiver	250 €
Entreprises (réunions)	Tarif journée en semaine	Eté	300 €
		Hiver	350 €
CAUTION			1 500 €
ARRHES		50% du montant de la location	

DIT que les associations communales (**Club des Boutons d'Or, le Sou des Ecoles, Tennis Club, ACCA, les Amis de Jaillans, le Comité des Fêtes, Que Jaillans Scène, etc...**) bénéficient de la gratuité pour deux manifestations par an et que les tarifs de location seront appliqués dès la 3ème manifestation.

DIT que depuis le 1^{er} janvier 2016 les associations intercommunales (**Familles Rurales, FNACA, Harmonie d'Hostun, Amicale des donateurs de sang, etc...**) bénéficient de la gratuité pour une manifestation par an et que les tarifs de location sont appliqués dès la 2^{ème} manifestation.

DIT que le tarif pour frais de chauffage/Electricité/ Entretien est à 50 € pour l'ERA et à 30 € pour le **PATRONAGE** pour les associations/personnes qui bénéficient de la gratuité des salles.

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,
Le Maire,
M. FOURNAT Jean-Noël

Résultat du vote	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

A Jaillans, le 24 avril 2023

